

Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

Délibération n ° 2

Objet : Tarifs repas et
gouter crèche
intercommunale

Date de convocation

8 octobre 2024

Date d'affichage

8 octobre 2024

Nombre de membres en
exercice :

17

Nombre de présents :

9

Nombre de votants :

10

La présente délibération peut
faire l'objet d'un recours en
annulation devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2
mois à compter de sa notification
ou de sa publication

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt quatre
Le 15 octobre à 18 h 30

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué s'est réuni au lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry
DELBREIL

Etaient présents : M. Thierry DELBREIL, Mme Colette VERDOUX, M.
Alain BELLICCHI, Mme Véronique PATERNE, Mme Marie-Laurence
PUJOL, Mme Pauline SEILHAN, Mme Josiane BYL, Mme Ida
PANTAROTTO, Mme Christine VANCAUTER membres en exercice.

Procuration : M. Fernand MORA a donné procuration à M. Thierry
DELBREIL

Absents Excusés : M. Jean-Pierre ANGLAS, Mme Anne BENAICHE,
Mme Emmanuelle ANTICH, Mme Nicole ROUMAT, M. Pierrick
THOMAS, Mme Monique GAYET, M. Bruno PEGAS.

Mme Colette VERDOUX a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le président propose de fixer à compter du 1^{er} janvier 2025 les
tarifs des repas et goûter pour les crèches intercommunales comme suit :

Repas	Proposition tarif unitaire HT	Goûter	Proposition tarif unitaire HT
Petit	3,5	Petit	0,45
Moyen	3,9	Moyen	0,75
Grand	4,1	Grand	1

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :

APPROUVE les tarifs ci-dessus à l'unanimité.

- A D O P T E E -



Le Président

T. DELBREIL

La Secrétaire de séance

Colette VERDOUX